

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 29 (1949)  
**Heft:** 8-9

**Artikel:** Les échanges de stagiaires doivent être intensifiés entre la France et la Suisse  
**Autor:** R.E.F.S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888421>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES ÉCHANGES DE STAGIAIRES

doivent être intensifiés entre la France et la Suisse

*De tous temps un échange relativement important de travailleurs a existé entre la France et la Suisse. Cette constatation n'est guère surprenante si l'on songe d'une part aux affinités qui relient ces deux pays, à la similitude de leur culture et de leurs goûts, et, d'autre part, aux différences qui caractérisent leur structure géographique et économique.*

*Ce courant de main-d'œuvre ne reposait autrefois sur aucune autre base légale que les privilèges royaux ou cantonaux. Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que le traité d'établissement du 23 février 1882 a octroyé officiellement aux Suisses résidant en France et aux Français établis en Suisse l'égalité de traitement avec la population indigène. Cet ancien document a été complété le 25 juillet 1935 par un arrangement destiné à faciliter les stages de jeunes gens dans le pays voisin et à éviter dans la mesure du possible que l'un des deux pays exclue des travailleurs originaires de l'autre Etat, en prétextant la précarité de la situation économique. Enfin, plus récemment encore, un traité de travail et trois accords ont été signés le 29 juin 1946 entre la France et la Suisse, qui confirment en principe les conventions précédentes et prévoient en particulier la possibilité pour les travailleurs suisses en France de transférer dans leur pays d'origine une partie de leur salaire à titre d'économies.*

*Il semblerait, dans ces conditions, que la situation actuelle des échanges de main-d'œuvre et de stagiaires entre la France et la Suisse puisse être considérée comme satisfaisante. Nous ne pensons pas, pour notre part, que ce soit tout à fait le cas. A défaut de statistiques précises sur les échanges de travailleurs entre la Suisse et la France au cours de ces dernières années, relevons, à propos des stagiaires, que 220 jeunes Français se sont rendus en stage en Suisse au cours de 1948 (61 agriculteurs, 22 commerçants, 4 techniciens, 2 dessinateurs et 1 ingénieur), tandis que 155 stagiaires suisses seulement ont émigré en France pendant la même période (86 commerçants, 15 employés de banque, 10 agriculteurs, 6 dessinateurs, 5 ingénieurs et 2 techniciens). Ces chiffres prouvent que les échanges de stagiaires peuvent et doivent encore être développés entre nos deux pays.*

*Plusieurs raisons militent en faveur d'un développe-*

*ment de tels échanges. Relevons tout d'abord qu'ils contribuent pour une part non négligeable à favoriser entre la France et la Suisse un courant d'échanges en matière d'expériences techniques qui peuvent être extrêmement profitables aux deux économies intéressées. D'autre part, les jeunes qui se rendent en stage dans le pays voisin complètent leurs connaissances de ses us et coutumes commerciales, connaissances dont ils pourront à leur retour faire bénéficier les milieux dans lesquels ils seront appelés à travailler. Soulignons enfin que les échanges commerciaux franco-suisse ne peuvent également que bénéficier d'un important courant de stagiaires : le jeune Français qui se rend en Suisse est un futur acheteur de produits suisses et vice versa. Nous pourrions énumérer ici d'autres raisons encore — nous pensons par exemple aux nombreux avantages que représentent un stage à l'étranger pour la formation professionnelle des ingénieurs et des techniciens en particulier — qui prouvent à l'évidence l'intérêt que revêtent ces échanges pour les chefs d'entreprises, tant en France qu'en Suisse.*

*L'importance du problème sur lequel nous désirons attirer ici l'attention de nos lecteurs n'a pas échappé aux autorités compétentes. C'est ainsi qu'il convient de signaler, outre les accords officiels de juillet 1935, auxquels nous avons fait allusion ci-dessus, l'activité de la Commission suisse pour l'échange de stagiaires avec l'étranger que préside avec distinction M. Eugène Weber à Baden.*

*Cette commission s'est efforcée jusqu'à maintenant, dans toute la mesure de ses moyens, de développer l'échange de jeunes stagiaires entre la Suisse et l'étranger et, en particulier, avec la France. Cet effort mérite d'être soutenu pleinement et la Chambre de commerce suisse en France se met bien volontiers à la disposition de toutes les personnes qui seraient désireuses d'entrer en relations avec la Commission précitée et, d'une manière générale, de tous nos lecteurs qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre au placement de stagiaires ou de main-d'œuvre suisse en France et vice versa.*

*Le présent numéro de cette Revue contient une carte postale qui peut être utilisée à cet effet.*

R. E. F. S.